



Description du programme pédagogique local d'enseignement-conseil à Georges-Vanier

Le rôle du conseiller dans le projet éducatif AMI de Georges-Vanier

Dans le programme AMI de Georges-Vanier de Laval, l'élève bénéficie de 20 minutes de périodes-conseil à tous les jours. L'élève a donc un enseignant à qui se référer à tous les jours. Lors de ces périodes, différents éléments sont enseignés.

Enseigner les valeurs fondamentales du projet éducatif :

- Autonomie
- Planification, rigueur et organisation
- Respect du rythme d'apprentissage individualisé (attentes ambitieuses et réalistes)
- Sentiment d'appartenance
- Motivation face à l'école
- Respect du mandat annuel
- Interdépendance entre enseignants matières et conseiller
- Responsabilisation et engagement de l'élève

Valeur = principe idéal de référence qui sert une communauté

Réussite éducative

Enseigner les deux compétences transversales au cœur du projet éducatif

- **Développer son plein potentiel** : Savoir-être et savoir-faire.
- **Organiser son travail** : amener l'élève à développer des méthodes de travail efficaces.

Une évaluation critériée (A, B, C, D et E) sera faite par le conseiller à la fin janvier et à la fin juin. Ces deux notes apparaîtront au bulletin. Des unités pour le diplôme d'études secondaire seront allouées.



L'élève a la responsabilité de s'engager et de prendre en main les enjeux de sa réussite scolaire et éducative. L'enseignant est un accompagnateur responsable de fournir les outils, l'encadrement et la rétroaction.

Comment s'articule l'accompagnement dans les groupes-conseil

Le mandat annuel

Suivant les recommandations du conseiller de l'année précédente, le conseiller doit établir le mandat annuel de ses élèves-conseil (en septembre). Ce mandat est un contrat que l'élève devra respecter. Ce sera le socle de l'accompagnement académique du conseiller avec l'élève. En première secondaire, l'élève aura comme mandat annuel de terminer tous les modules de chacun de ses cours. Pour les années subséquentes, le conseiller sera en mesure de déterminer si l'élève a besoin d'avoir plus de temps, car il a des difficultés académiques avérées ou s'il continue au rythme prescrit. Un élève pourrait aussi aller plus vite que ce qui est attendu. C'est donc à partir du mandat annuel que toute l'équipe-école articulera ses interventions et ses ressources afin que chaque élève de l'école comprenne et réalise son mandat annuel. Des systèmes d'émulation pourraient être mis en place afin d'encourager et motiver les élèves à être à jour ou en avance dans leur bilan (Voir la motivation intrinsèque et extrinsèque)

Outil bilan (GPI)

Afin de monitorer la réussite des modules de l'élève dans le temps et de faire les suivis nécessaires, le conseiller observe toutes les attestations de modules de ses élèves dans le document outil bilan. C'est dans ce même outil qu'il va déterminer son mandat annuel (les modules que l'élève devra compléter au cours de l'année scolaire dans chacune de ses matières).

La rencontre individuelle

(Régulation et rétroaction aux 6 semaines)

Rencontre individuelle, en personne, prévue à l'agenda de l'élève et son conseiller d'environ 20 minutes. C'est un moment privilégié qu'offre le conseiller à chacun de ses élèves. Le conseiller et l'élève auront l'occasion de faire le point sur :

- Réalisation du dernier plan d'action.
- Discussion sur l'état de la situation par rapport au mandat annuel.
- Planification des prochaines semaines.

L'élève doit se préparer à cette rencontre. Il doit notamment avoir un plan d'action pour chacun de ses cours et planifier son travail (agenda et plan d'action).

Le conseiller utilise différentes stratégies pédagogiques, notamment la rétroaction active, ainsi que l'autoévaluation de l'élève.

Le conseiller utilise une variété de stratégies motivationnelles (intrinsèques et extrinsèques) pour maintenir l'élève engagé dans sa réussite. Par exemple, morceler les objectifs.

Le conseiller ajustera son intervention en fonction des besoins et capacités de l'élève.

Les moments clés du conseiller pour amener tous ses élèves à compléter leur mandat annuel



- Déterminer le mandat annuel (avant le 1^{er} octobre)
- Rencontre individuelle toutes les 4-6 semaines (toute l'année)
- Rencontres de parents (3)
- Révision du mandat annuel à la mi-année (fin janvier)
- Recommandation du mandat annuel pour l'année prochaine (fin juin)
- Regard sur l'évolution de l'élève (évaluation) à la mi-année et à la fin de l'année

La période-conseil

À tous les jours d'école, l'élève doit se présenter à sa période-conseil de 20 minutes. Ce qui correspond à 60 heures par année. Les mêmes élèves avec le même enseignant-conseil constituent la classe. C'est ainsi qu'une appartenance au groupe s'installe.

- Suivi journalier des attestations complétées
- Émulation
- Planification
- Capsules
- Orientation (COSP)
- Etc.



Site web :

<http://georgesvanier.cslaval.qc.ca/>



Contact :

450 662-7000, POSTE 4700



Adresse courriel :

GEORGES-VANIER@CSLAVAL.QC.CA